



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Reprise d'un branchement en eaux usées
– Rue Neuve -
ARR2023-10-19-121-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA FRANCHE-COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye
– zone europols II à AUTECHAUX (25110)
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de reprise d'un branchement en EU, rue neuve à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de reprise d'un branchement en EU vont avoir lieu à SELONCOURT au 75,
rue neuve. Ces travaux se dérouleront entre le 01 novembre 2023 et le 21 novembre 2023 pour une
durée de 3 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules légers sera réduite sur une
seule voie, régulée par alternat manuel. La circulation des véhicules de + de 3.5 T de PTRV sera
interdite, rue neuve. La vitesse sera limitée à 30 Km/h, rue neuve.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en
place par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europols
II, à AUTECHAUX (25110), chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19/10/ 2023
PO / Le Maire - ROBERT Jean-Marc
Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

